



Élections des représentants du personnel aux
Commissions Administratives Paritaires du CNRS 2011- 2014

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CAP n°4 (Ingénieurs d'Études)

**Avec le SNTRS-CGT défendez le CNRS, votre
métier et vos conditions de travail :**

Dès 2005, le gouvernement avait annoncé sa volonté de transformer le CNRS en agence de moyen au service des universités. En 2008-2009, lors de la bataille contre le plan stratégique, le SNTRS-CGT a mené le combat pour éviter l'éclatement du CNRS et la sortie d'un certain nombre de disciplines. Ces luttes ont permis un sursis de 3 ans pour l'emploi, avec l'engagement de la non suppression de postes jusqu'en 2013, engagement dont il faudra imposer le maintien. Cependant, la précarité s'est développée avec les appels d'offre de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ; les postes de travail occupés par les personnes sur CDD représentent 26% des effectifs ITA. L'enquête sur la précarité leur a redonné la parole. Il est urgent d'obtenir un plan d'intégration.

Le Grand Emprunt focalisera les efforts en moyens financiers et humains sur quelques grands sites universitaires, les Initiatives D'Excellence (IDEX), en privilégiant des disciplines phares, et marginalisera les UMR dans les universités hors IDEX. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) organise cette restructuration en mutualisant des métiers de la gestion et du soutien à la recherche. La Délégation Globale de Gestion, les externalisations, les mutualisations contribueront à détériorer les conditions de travail de tous et risquent de conduire à des mobilités forcées. Nos salaires sont de plus en plus individualisés, avec des primes modulables, distribuées en fonction de critères qui privilégieront ceux qui acceptent la mise en place de l'ensemble des réformes. Face à ces attaques, il est nécessaire de s'organiser pour riposter. La CGT est déterminée à défendre le CNRS et ses personnels.

Pour une meilleure reconnaissance des Ingénieurs d'Études :

Les IE constituent le corps le plus important en nombre des ITA du CNRS. C'est aussi celui où le passage en première classe est le plus difficile. Il regroupe une large palette de niveaux de qualification, de la licence au master, voire au doctorat pour certains. La réforme de la catégorie A qui aurait dû accompagner la mise en place du LMD (Licence Maîtrise Doctorat) n'a pas eu lieu. Il est urgent de débloquent les carrières dans le corps des IE, en augmentant le nombre de passage en IR et en facilitant le passage en IE1 et en IE Hors Classe.

Le ministère annonce une hypothétique fusion de la classe des IE1 avec celle des IEHC. Encore faudrait-il multiplier les passages en première classe !

Le SNTRS-CGT préconise la fusion à terme des trois grades d'IE avec, comme première étape, la fusion IE1-IE2 et un accès possible à IEHC au bout de 5 ans d'ancienneté, ceci afin de permettre au plus grand nombre d'IE d'atteindre l'indice terminal du corps.

Les ingénieurs d'études ont une place indispensable au CNRS. Ils exercent leur métier avec une très haute technicité et ont souvent vocation à participer de manière autonome à des projets de recherche ou d'accompagnement de la recherche comme la gestion ou le développement informatique. Leur rôle dans les laboratoires et les services doit être reconnu. Le SNTRS-CGT refuse les externalisations et les mutualisations que la Direction veut mettre en place dans le cadre de la RGPP.

Des élus SNTRS-CGT en CAP pour défendre les personnels

**Pas de carrière
individuelle sans défense
des droits collectifs.**

La Commission Administrative Paritaire (CAP) est une instance incontournable et essentielle dans la vie professionnelle des personnels du CNRS.

Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- La carrière des ITA :

Recrutement (prolongation de stage, titularisation), avancement de grade et d'échelon, promotion de corps au choix et sélection professionnelle, détachements (accueil et intégration), disponibilité, position hors cadre et mutation.

- La défense des droits individuels :

Refus de titularisation, discipline, insuffisance professionnelle, retard d'échelon, mutations autoritaires.

La CAP peut être saisie à la demande d'un agent ou des élus pour tout problème concernant :

Le refus d'autorisation de temps partiel, les autorisations d'absence, l'acceptation d'une démission, le refus de formation permanente, le refus de mise à disposition, la réduction ou suppression de prime.

La Commission de Réforme :

Examine les dossiers des agents victimes d'un accident de trajet, de travail ou d'une affection entrant dans le cadre des maladies professionnelles. Les représentants du personnel ont pour rôle de contacter et conseiller les agents contestant leur dossier dans le cadre du code des pensions civiles et militaires de retraite.

**Les élus SNTRS-CGT veilleront au respect de vos droits
face à l'arbitraire de la Direction.**

Les propositions du SNTRS-CGT :

**Pour une reconnaissance des qualifications fondée sur une véritable évaluation des
ITA :**

- L'avis des CAP doit reposer sur un **système d'évaluation professionnelle par des pairs** du même métier,
- L'examen du dossier doit revenir à une commission d'experts de la même profession désignés paritairement,
- L'avis des commissions d'experts de BAP doit servir de pièce complémentaire en CAP et dans les concours,
- Seule garantie de prendre en compte les conditions de travail ainsi que les contextes scientifiques, techniques et organisationnels,
- Le SNTRS-CGT revendique des représentants des organisations syndicales dans les commissions régionales pour veiller à la stricte équité de l'examen des dossiers.

Vos élus se battent :

- Pour la résorption des blocages de carrière,
- Contre les mobilités obligatoires,
- Contre les modulations de primes discriminantes.

Pour l'amélioration immédiate des carrières :

- **accroître les possibilités de changements de corps et de grade au choix,**
- **améliorer les grilles de salaires et les déroulements des carrières** (revalorisation indiciaire, suppression des échelons à 4 ans, durée maximale de 2 ans dans un échelon, levée des barrages de grades, allongement des grilles),
- **relever la valeur du point de 10 % pour compenser les pertes accumulées de pouvoir d'achat,**
- **revaloriser le minimum Fonction publique ;** la CGT revendique un SMIC à 1700 euros,
- **porter la prime à 20% pour tous les corps,** non modulée et intégrée au salaire. Les critères d'attribution de toutes les primes doivent être transparents.

Pour l'abandon des classements régionaux :

L'action des élus en CAP est entravée par la Direction qui ne permet pas le juste examen des dossiers qui ne sont pas présentés par elle.

La CAP doit retrouver ses prérogatives et arriver à promouvoir tous les ITA quelque soit leur classement régional.

Conformément à la réglementation, la CAP doit avoir accès à tous les dossiers des agents proposables et non pas uniquement à celui des proposés.

Ne vous absteniez pas, votez dès réception du matériel pour les candidats du SNTRS-CGT
(Clôture du scrutin : Jeudi 20 octobre 2011 à 10h)

IE HC

PULLINO Jeanne (Marseille)
THEBAULT Claire (Toulouse)
BAYARD François (Villeurbanne)
PICHON Rémy (Orsay)

IE1

CHAMPAGNAC Jean-Pierre (Toulouse)
PENCOLE Jean-Pierre (Paris)
LEFEBVRE LEGRY, Patricia (Lille)
CLAVERIE Gérard (Gradignan)
GAUTIER Rodolphe (Paris)
SELVA Pierre (Pessac)

IE 2

TOUSSAINT Leroy Sophie (Nanterre)
SEGER Maurice (Aix)
RODENAS Henri (Grenoble)
CAPARROS Jocelyne (Banyuls)
LABAILLE Françoise (Paris)
M'BAKA Cyriaque (Paris)